

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 20 NOVEMBRE 2012**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, vingtième jour du mois de novembre deux mille douze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. André Bergeron, maire de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présents : Mme Caroline Roberge, aménagiste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1531-11-12 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1532-11-12 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 2 octobre 2012 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

CAPV2012-11-20

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

A.1 Règlement 1105

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1105 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Le règlement vise à prescrire des normes favorisant des pratiques écologiques pour la zone C-1859 soit, exiger la construction de toitures végétalisées ou réfléchissantes, limiter l'emprise des aires de stationnement au profit d'ilots de verdure, exiger le respect de certaines règles de plantation de végétaux dans les aires de stationnement et les espaces libres et augmenter la bande végétale minimale le long des voies publiques.

A.2 Règlement 1116

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1116 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement crée deux nouveaux secteurs de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

B) Municipalité de Saint-Alexandre - Règlement 12-240

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 12-240 de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement vise à modifier les dimensions de garage privé résidentiel sur l'ensemble du territoire et de modifier les normes relatives aux enseignes industrielles.

1.1.2 Divers

**A) Plan de développement de la zone agricole (PDZA) -
Demande d'aide financière refusée**

Mme Roberge mentionne que l'aide financière sollicitée auprès du MAPAQ pour la réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) a été refusée. Considérant que les travaux reliés au Plan de développement de la zone agricole visaient également à poursuivre les travaux liés à la révision du schéma d'aménagement et de développement, les membres du Comité administratif recommandent l'engagement d'un stagiaire pour une période d'un an afin de réaliser ces travaux, lesquels sont nécessaires dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement.

B) Prolongation de délai

Il est porté à l'attention des membres du Comité administratif que le MAMROT a accordé un nouveau délai expirant le 12 septembre 2013 pour permettre à la M.R.C. d'adopter le document visé à l'article 56.3 de la Loi soit, le premier projet du schéma d'aménagement et de développement révisé.

1.2 Développement économique

1.2.1 CEHR (CLD) - Aide financière - Répartition de quotes-parts

Considérant le projet du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) visant l'embauche d'un conseiller, les membres du Comité administratif recommandent d'octroyer une aide financière supplémentaire au Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) de 21 319\$ pour l'année 2012 et à cet effet, d'autorisation la répartition d'une quote-part payable par Saint-Jean-sur-Richelieu du même montant.

**1.2.2 Entente de gestion 2012-2014 conclue avec le MDEIE -
Autorisation aux signatures**

Les membres du Comité administratif recommandent d'accepter l'avenant à l'entente de gestion concernant le rôle et les responsabilités de la M.R.C. en matière de développement local et les conditions de leur exercice, proposé par le ministère des Finances et de l'Économie (antérieurement MDEIE) et d'autoriser les signatures à cet effet.

**1.2.3 Orientation 10 du Plan métropolitain d'aménagement
et de développement de la CMM - Suivi du dossier**

A) Table de concertation des préfets de la Montérégie

Dans le cadre de la dernière réunion des membres de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, l'ensemble des MRC de la Montérégie tant à l'intérieur de la CMM qu'à l'extérieur, ont été sensibilisées aux problématiques vécues récemment par des MRC péri-métropolitaines et ce, quant à l'application de l'Orientation 10 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM par le MAMROT. En conséquence, il a été proposé que l'ensemble des MRC de la Couronne Sud se réunissent pour discuter de ce dossier et trouver, de concert avec le MAMROT, un consensus afin de ne pas nuire au développement des MRC adjacentes à la CMM.

B) Comité péri-métropolitain

Dans le cadre de la réunion des MRC péri-métropolitaines tenue le 6 juillet 2012, un consensus a été établi à l'effet de former un comité péri-métropolitain. À ce jour, plusieurs MRC ont signifié leur intention de participer à ce comité. Considérant les démarches des MRC de la Couronne Sud dans le cadre de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, la formation de ce comité est reportée de sorte à ne pas multiplier les interventions. Par ailleurs, une démarche similaire aux MRC de la Couronne Sud sera réalisée par les MRC du territoire de la Couronne Nord. Une lettre à cet effet sera transmise à l'ensemble des MRC sollicitées pour la formation du comité péri-métropolitain.

C) Réunion des MRC de la Couronne Sud

Le directeur général soumet que les préfets des MRC de la Couronne Sud ont été convoqués le 11 décembre prochain pour une première rencontre de l'ensemble des MRC visée par l'Orientation 10 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM.

1.2.4 Prolongement du réseau de fibres optiques

Le directeur général soumet que les municipalités de Saint-Sébastien, Saint-Alexandre et Lacolle ont demandé des soumissions pour le prolongement du réseau de fibres optiques. Les soumissions ont été sollicitées et seront transmises aux municipalités afin d'obtenir leur assentiment ou non à la réalisation des projets. À suivre.

1.2.5 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham

A) Droit de passage et de traverse demandé par le Club Riverain VTT

Le 12 octobre 2012, le Club Riverain V.T.T. sollicitait un droit de passage pour traverser la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham à la hauteur du 9^e Rang. Considérant que les V.T.T. sont interdits sur la piste cyclable conformément au règlement RM500, les membres du Comité administratif ne sont pas en mesure d'accepter la demande de droit de passage.

EN CONSÉQUENCE;

CAPV2012-11-20

1533-11-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif avise le Club Riverain V.T.T. qu'il ne peut accéder à sa demande de droit de passage sur la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham, le tout en considération du règlement RM 500 adopté le 9 juillet 2008.

ADOPTÉE

B) Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham - Autorisation

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu a procédé à l'adoption du règlement RM500 concernant les usages, la circulation, le stationnement, les nuisances, les animaux, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les Parcs régionaux du territoire de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et la gestion;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la M.R.C. souhaite la collaboration des usagers de la motoneige afin de respecter la signalisation et les utilisateurs de cet équipement récréotouristique de même que les propriétés riveraines;

EN CONSÉQUENCE;

1534-11-12 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu renouvelle l'autorisation d'utiliser la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham pour la saison 2012-2013 pour le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., le Club Auto-Neige Appolon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide, le tout suivant les dispositions du règlement RM500;

DE DEMANDER au Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. de procéder à l'installation de panneaux de signalisation de la vitesse à un maximum de 30 km/h à chaque intersection du tronçon l'Autoroute 35 jusqu'au Rang Kempt et ce, d'ici le 24 décembre 2012;

DE DEMANDER au président du Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. de rencontrer les représentants de la Sûreté municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu pour identifier les traverses autorisées à l'intérieur du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

D'AVISER le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., le Club Auto-Neige Appolon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide que la présente autorisation est limitée à la saison 2012-2013 soit, du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} avril 2013;

D'AVISER les trois clubs de motoneige concernés que le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu évaluera les résultats de la présente saison afin de reconduire ou non la présente autorisation.

ADOPTÉE

1.3 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

1.3.1 Suivi de la rencontre du 7 novembre 2012

Mme Chabot soumet les démarches à envisager pour le suivi de l'étude relative aux télécommunications des services de sécurité incendie et le dépôt du rapport annuel d'activités. Les directeurs des municipalités périurbaines seront sensibilisés à l'importance d'utiliser le logiciel Première Ligne lors de la rencontre biannuelle du 22 novembre 2012.

CAPV2012-11-20

Les membres du Comité administratif suggèrent que Mme Chabot puisse obtenir de la part des municipalités certains documents attestant du respect des obligations prévues au plan de mise en œuvre de chacune. Ce dossier sera discuté préalablement à la séance régulière du 28 novembre prochain.

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

2.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 28 novembre prochain.

2.1.2 Adoption des prévisions budgétaires 2013, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter le budget de l'année 2013 pour chacune des parties du budget telles que préparées suite à la séance de travail du 1^{er} novembre 2012.

2.1.3 Adoption des quotes-parts pour l'année 2013, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter les quotes-parts de l'année 2013 pour chacune des parties du budget telles que préparées suite à la séance de travail du 1^{er} novembre 2012.

2.1.4 Quotes-parts 2012 - DIHR - Accès Internet haute vitesse en milieu périurbain - Aide financière à Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR)

Il est recommandé que les membres du Conseil entérinent la quote-part réelle de chacune des municipalités pour la vente de coupons en vue de donner l'accès Internet haute vitesse à certains citoyens de leur territoire. Un tableau à cet effet est déposé aux membres. Par ailleurs, il est recommandé d'entériner une résolution autorisant le versement d'une aide financière de 195 180,33\$ à DIHR.

2.1.5 RREMQ - Adhésion

Suite aux discussions intervenues dans le cadre de la séance de travail des prévisions budgétaires 2013, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adhésion de la M.R.C. au régime de prestations déterminées du RREMQ pour le personnel cadre.

2.1.6 Politique de remboursement pour l'utilisation de cellulaire personnel

CONSIDÉRANT QUE certains membres du personnel de la M.R.C. doivent se déplacer à l'extérieur du bureau pour des réunions ou des inspections techniques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu à compenser une partie des frais d'abonnement pour leur cellulaire personnel afin d'assurer un suivi des appels téléphoniques et les joindre en cas d'urgence;

EN CONSÉQUENCE;

1535-11-12 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise une politique de remboursement pour l'utilisation de cellulaire personnel pour certains membres du personnel de la M.R.C. ayant à se déplacer à l'extérieur du bureau à savoir, le versement d'une somme de 15\$ mensuellement sans remboursement de frais interurbains;

CAPV2012-11-20

Résolution 1535-11-12 - suite

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.1.7 Frais reliés à la formation du personnel syndiqué

Les membres du Comité administratif recommandent de signer une lettre d'entente visant à rembourser les frais reliés à la formation du personnel syndiqué puisque la convention collective de travail en vigueur ne distingue pas les frais encourus dans le cadre du travail régulier et ceux générés dans le cadre de la formation du personnel.

EN CONSÉQUENCE,

1536-11-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise le directeur général à signer une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la M.R.C. du Haut-Richelieu (C.S.N.) afin que les frais reliés à la formation du personnel syndiqué soient remboursés comme suit : Souper 35\$ et coucher remboursé à 100% sur le lieu de formation ou un hôtel moins dispendieux.

ADOPTÉE

**2.1.8 Application de la Politique culturelle du Haut-Richelieu -
Projet «Restauration du tombeau Johnson et aménagements»**

Considérant les modifications du projet de «restauration du tombeau Johnson et aménagements» transmis par la Société de restauration du patrimoine Johnson, les membres du comité d'application de la Politique culturelle seront convoqués afin d'étudier les modifications apportées au projet. À suivre.

**2.1.9 Fondation santé Haut-Richelieu - Rouville -
Versement de l'aide financière accordée**

Le directeur général informe les membres du Comité administratif qu'un premier versement de 140 000\$ sera transmis à Fondation santé Haut-Richelieu - Rouville suivant l'engagement intervenu en novembre 2011 (résolution 12690-11).

2.2 Fonctionnement - Divers

2.2.1 Élection du préfet

Considérant que le terme du préfet vient à échéance le 28 novembre 2012, il sera procédé à l'élection du préfet par vote secret au cours de la séance ordinaire du 28 novembre. Subséquemment, l'assermentation et l'entérinement d'une résolution autorisant les signatures bancaires sont préconisés.

2.2.2 Adoption du règlement 481

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du règlement 481 remplaçant le règlement 463 créant le comité chargé de donner son avis sur toute question soumise par la M.R.C. du Haut-Richelieu dans le cadre de la gestion du Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés.

2.2.3 Adoption du règlement 482

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du règlement 482 relatif aux modalités d'établissement des quotes-parts établies pour les dépenses de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et de leur paiement par les municipalités.

2.2.4 Dossier de M. Yvon Landry

Les membres du Comité administratif se déclarent insatisfaits de la réponse de M. Yvon Landry puisque la rétractation dans le journal n'est pas intervenue. Les membres du Comité administratif recommandent donc de poursuivre les démarches légales dans ce dossier afin d'obtenir la rétractation publique sollicitée. Le tout fera l'objet de discussions préalablement à la séance ordinaire du Conseil de la M.R.C. du 28 novembre.

3.0 COURS D'EAU

3.1 Digues et stations de pompage de la Rivière du Sud

A) État de l'avancement des travaux de réparation des digues

M. Beauchamp, coordonnateur à la gestion des cours d'eau de la M.R.C., fait état de l'avancement des travaux de réparation des digues, lesquels sont finalisés à plus de 95%.

B) Stations de pompage

Considérant que plusieurs décisions doivent intervenir relativement aux types de pompes à installer, les travaux urgents pour palier aux crues printanières, le mode de répartition, etc., les maires des quatre municipalités concernées par ce dossier seront convoqués le 26 novembre 2012.

C) Municipalité de Venise-en-Québec - Répartition de la quote-part 2012

Le directeur général dépose une résolution du conseil de la municipalité de Venise-en-Québec concernant la quote-part 2012 pour la réparation des digues suite aux inondations. Les représentants de Venise-en-Québec souhaitent défrayer les coûts de réparation des digues déduits de la subvention à recevoir du MSP. Le directeur général soumet que Mme Diane Bégin, directrice générale de la municipalité de Venise-en-Québec a téléphoné subséquemment à la transmission de la résolution afin de confirmer que le paiement de la quote-part sera versé telle qu'établie par la M.R.C. initialement.

**3.2 Cours d'eau Du Milieu et du Trait-Carré - Saint-Blaise-sur-Richelieu
Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires
relatives au nettoyage et nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans les cours d'eau du Milieu et du Trait-Carré.

**3.3 Ruisseau Saint-Louis, branches 12 et 18 -
Sainte-Angèle-de-Monnoir et Mont-Saint-Grégoire -
Entente intermunicipale avec la M.R.C. de Rouville**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la M.R.C. de Rouville ayant pour objet de confier à la M.R.C. de Rouville la réalisation des travaux de nettoyage nécessaires dans les branches 12 et 18 du Ruisseau Saint-Louis.

**3.4 Cours d'eau Brunet - Sainte-Anne-de-Sabrevois -
Travaux envisagés par la municipalité**

M. Beauchamp soumet qu'une missive a été transmise aux autorités de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois rappelant certaines exigences du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C. du Haut-Richelieu dans le cadre de travaux envisagés par les représentants de la municipalité.

3.5 Autoroute 35 - Travaux correctifs

Suite à une inspection conjointe avec les représentants du MTQ, plusieurs travaux correctifs seront réalisés par le ministère de long du prolongement de l'autoroute 35.

CAPV2012-11-20

**3.6 Cours d'eau Brunelle - Saint-Jean-sur-Richelieu -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement au dossier du cours d'eau Brunelle, à savoir: BMI experts-conseils inc. (2011-167) de l'ordre de 629,49\$, Excavation R. Fortier et fils inc. de l'ordre de 1 011,78\$, BMI experts-conseils inc. de l'ordre de 1 265,31\$, Excavation R. Fortier et fils inc. de l'ordre de 7 103,56\$, BMI experts-conseils inc. de l'ordre de 4 606,53\$ et des frais d'administration de 500,00\$, pour un total de 15 116,67\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

40 VARIA

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1537-11-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la
M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 20 novembre 2012.

ADOPTÉE

Gilles Dolbec,
préfet

Joane Saulnier,
directeur général et secrétaire-trésorier